



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/HBP/WP.7/2009/1
16 mars 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DU LOGEMENT ET DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Groupe de travail de l'administration des biens fonciers
Sixième session
Genève, 18 et 19 juin 2009

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA SIXIÈME SESSION

qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève,
et s'ouvrira le mardi 18 juin 2009, à 10 heures*

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Questions découlant de la soixante-neuvième session du Comité du logement et de l'aménagement du territoire et de la soixante-troisième session de la Commission économique pour l'Europe.
3. Rapports du Bureau du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers et du Groupe consultatif du marché immobilier.

* Conformément aux nouvelles procédures d'accréditation, tous les participants à des réunions qui se tiendront au Palais des Nations sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web du Comité (<http://www.unece.org/hlm/wpla/sessions/6thSession.htm>) et de le renvoyer au secrétariat de la CEE **au plus tard deux semaines avant la réunion, à savoir pour le 4 juin 2009**, soit par télécopie (+41 22 917 0107), soit par courriel (evelina.rioukhina@unece.org). Avant la réunion, les participants devront se faire délivrer une plaquette d'identité par le Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, Portail de Pregny, 14 avenue de la Paix (voir le plan sur le site Web du Comité). En cas de difficulté, téléphoner au secrétariat au +41 22 917 1499.

4. Débat approfondi sur les problèmes liés à la fraude que rencontrent les organismes chargés de l'aménagement du territoire.
5. Programme de travail pour 2010-2011:
 - a) Politiques en matière d'administration des biens fonciers;
 - b) Principales tendances caractérisant l'évolution de l'administration des biens fonciers;
 - c) Examens de l'administration des biens fonciers.
6. Bilan de l'évaluation des résultats du programme de travail pour la période 2008-2009 (auto-évaluation).
7. Coopération avec d'autres organisations internationales.
8. Élection du Bureau.
9. Questions diverses.

II. ANNOTATIONS

Jeudi 18 juin (journée entière, à partir de 10 heures)

Point 1: Adoption de l'ordre du jour (10 heures-10 h 15)

1. L'ordre du jour provisoire a été établi compte tenu des progrès réalisés dans l'exécution du programme de travail du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers. L'ordre du jour et le calendrier proposés ont été arrêtés par le Bureau du Groupe de travail et seront présentés au Groupe de travail pour examen et approbation.
2. Le Groupe de travail devrait en principe adopter l'ordre du jour.

Point 2: Questions découlant de la soixante-neuvième session du Comité du logement et de l'aménagement du territoire et de la soixante-troisième session de la Commission économique pour l'Europe (10 h 15-11 heures)

3. Le Groupe de travail sera informé des décisions ayant une incidence sur ses travaux qui ont été prises par le Comité du logement et de l'aménagement du territoire à sa soixante-neuvième session (ECE/HBP/149) et par la Commission économique pour l'Europe à sa soixante-troisième session.
4. Une attention particulière sera accordée aux points suivants:
 - a) La demande adressée par le Comité au secrétariat afin qu'il mette au point une approche modulable pour les prochains examens de l'administration des biens fonciers et monographies nationales concernant le secteur du logement (point 5 c) de l'ordre du jour);
 - b) La décision du Comité de lancer *Vital Spaces*, bulletin trimestriel d'information destiné à mieux faire connaître les actions de sensibilisation du secrétariat;

c) Les résultats de la troisième Réunion régionale sur l'application des objectifs du développement durable (Genève, 28 et 29 janvier 2008), qui a examiné les questions en rapport avec l'agriculture, le développement rural, la gestion des terres, la sécheresse, la désertification et l'Afrique;

d) Les résultats du compte rendu présenté pendant la session de la Commission concernant la mise en œuvre de la réforme de la Commission (E/ECE/1434/Rev.1).

5. Le Groupe de travail devrait en principe prendre note des informations fournies.

Point 3: Rapports du Bureau du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers et du Groupe consultatif du marché immobilier (11 heures-11 h 30)

6. Le Président du Bureau informera le Groupe de travail des activités du Bureau. Un représentant du Groupe consultatif du marché immobilier fournira des informations sur le programme de travail actuel du Groupe consultatif.

7. Le Groupe de travail prendra note des informations et sera invité à exposer ses vues et à se prononcer sur le programme de travail du Groupe consultatif.

Point 4: Débat approfondi sur les problèmes liés à la fraude que rencontrent les organismes chargés de l'aménagement du territoire (11 h 30-13 heures)

8. Comme le Bureau l'a suggéré, un débat sera consacré aux répercussions de la fraude sur l'administration des biens fonciers dans la pratique. La délégation du Royaume-Uni présentera une note thématique sur la fraude dans l'enregistrement et la cession par voie électronique, accompagnée d'un questionnaire qui sera distribué aux participants (ECE/HBP/WP.7/2009/3). Cette présentation sera suivie d'un discours liminaire et de brèves interventions par un certain nombre de pays. Ces interventions mettront en lumière des cas concrets de fraude et les moyens envisageables pour surmonter ce problème. La parole sera ensuite donnée aux participants.

9. Le Groupe de travail souhaitera peut-être:

a) Étudier les formules envisageables et moyens qui permettent de prévenir et contrer efficacement la fraude et ses conséquences négatives à la fois pour les usagers et les autorités chargées de l'administration des biens fonciers;

b) Débattre de la nécessité éventuelle d'élaborer des lignes directrices pour traiter ce problème;

c) Si tel était le cas, inviter les délégations intéressées à indiquer qu'elles sont prêtes à soutenir financièrement l'élaboration de ces lignes directrices.

Point 5: Programme de travail pour 2010-2011

10. Le Groupe de travail fera le point de la mise en œuvre des activités prévues dans son programme de travail pour 2008-2009. Il étudiera également le projet de programme de travail pour la période 2010-2011 (ECE/HBP/WP.7/2009/2) et se prononcera sur chaque point du programme.

a) Politiques en matière d'administration des biens fonciers (15 heures-17 h 30)

11. Droits et redevances. Un rapport sur les droits et redevances dont la publication a été approuvée à la réunion de Cavtat (Croatie) le 4 octobre 2008 sera présenté par un consultant (ECE/HBP/WP.7/2009/4). Les délégations seront invitées à exposer les enseignements tirés de l'application des droits et redevances dans leur pays. Le Groupe de travail souhaitera peut-être analyser et déterminer les politiques appropriées pour appliquer au mieux les droits et redevances en fonction du contexte juridique et socioéconomique de chaque pays.

12. Les ateliers ci-après ont eu lieu au cours de la période 2008-2009:

a) «Influence de l'administration foncière sur la population et le secteur du commerce» (Cavtat, Croatie, 2 et 3 octobre 2008, ECE/HBP/WP.7/2009/6);

b) «Enseignements en matière de gestion des données pour améliorer l'administration des biens fonciers dans les pays de la CEE»¹ (Sofia, 23 et 24 avril 2009; note officielle n° 1).

13. Les délégations des pays dans lesquels les ateliers ont eu lieu seront invitées à rendre compte des principales conclusions de ces ateliers.

14. Le Président invitera la délégation azerbaïdjanaise à fournir des renseignements sur l'atelier consacré à la transparence des marchés fonciers qui doit avoir lieu prochainement à Bakou (1^{er} et 2 octobre 2009) et la délégation biélorussienne à présenter l'atelier qui doit être organisé à Minsk au printemps 2010 sur le thème de l'administration électronique et l'administration foncière. Le Groupe de travail souhaitera peut-être:

a) Exposer ses vues sur leur contenu et suggérer des questions qui pourraient être débattues dans chacun de ces ateliers;

b) Déterminer si toute autre question devrait faire l'objet d'un atelier à l'avenir au titre de ce point.

Vendredi 19 juin (journée entière, à partir de 9 h 30)

b) Principales tendances caractérisant l'évolution de l'administration des biens fonciers (9 h 30-10 h 45)

15. Établissements spontanés. Les bureaux du Comité et du Groupe de travail ont examiné le texte définitif du projet d'étude sur les établissements spontanés, intitulé «Des villes créées de toutes pièces: à la recherche de solutions durables pour les établissements spontanés dans la région de la CEE, défis à relever et grandes orientations» (ECE/HBP/155). L'étude, que le Comité et le Groupe de travail ont réalisée en commun, sera présentée au cours de la session.

16. Les délégations seront invitées à présenter des propositions sur les meilleurs moyens d'appliquer les lignes directrices énoncées dans l'étude.

¹ Commission économique des Nations Unies pour l'Europe.

17. L'atelier sur l'autonomisation juridique des pauvres a eu lieu les 10 et 11 avril 2008 à Bergen (Norvège). La délégation norvégienne sera invitée à présenter les principales conclusions de cet atelier (ECE/HBP/2008/9).

18. Un atelier consacré au rôle que peut jouer l'administration des biens fonciers pour améliorer la sécurité d'occupation aura lieu à Antalya (Turquie) à l'automne 2010. La délégation turque sera invitée à donner des informations préliminaires à ce sujet.

19. Le Groupe de travail souhaitera peut-être débattre et se prononcer sur des thèmes spécifiques en vue du prochain atelier qui aura lieu en Turquie.

c) Examens de l'administration des biens fonciers (11 h 30-13 heures)

20. L'examen de l'administration des biens fonciers en Bulgarie est achevé et sera présenté au cours de la session. La délégation bulgare sera invitée à rendre compte des conclusions de cet examen et de la manière dont son pays entend en appliquer les recommandations (ECE/HBP/WP.7/2009/5 et note officieuse n° 3). Un chapitre sur l'administration des biens fonciers a été incorporé dans les monographies du Bélarus et du Kirghizistan. Les participants seront informés des recommandations qui y sont formulées.

21. Le secrétariat présentera pour examen un document contenant une proposition en vue de l'application d'une approche modulable pour les examens de l'administration des biens fonciers et les monographies nationales concernant le secteur du logement (ECE/HBP/WP.7/2009/7).

22. Les délégations souhaiteront peut-être faire part de leur intérêt pour la réalisation d'un examen de l'administration des biens fonciers dans leur pays. Elles souhaiteront peut-être aussi donner leur avis sur la manière de mieux adapter l'approche modulable à leurs besoins.

23. Le Groupe de travail souhaitera peut-être:

a) Décider quels seront les prochains examens de l'administration des biens fonciers, en fonction des demandes reçues;

b) Formuler des observations au sujet de la proposition d'approche modulable. Ces observations seront regroupées et consignées dans un document soumis à l'examen du Comité.

Point 6: Bilan de l'évaluation des résultats du programme de travail pour la période 2008-2009 (15 heures-16 heures)

24. Dans le cadre d'une autoévaluation réalisée à l'échelle de la CEE, les responsables des sous-programmes sont priés d'entreprendre des évaluations de certains domaines de travail, projets ou activités essentielles. Ces autoévaluations ont principalement pour objet de contribuer à améliorer l'efficacité et l'efficience des travaux entrepris et à obtenir un retour d'informations sur l'impact des sous-programmes (ECE/HBP/2007/10).

25. Au cours de l'exercice biennal 2008-2009, une autoévaluation sur «les thèmes et les effets de la série d'ateliers organisés par le Groupe de travail afin d'améliorer les systèmes d'aménagement du territoire» (ECE/HBP/WP.7/2009/8) a été réalisée pendant et après les

ateliers de Bergen et de Cavtat (ECE/HBP/2008/9 et ECE/HBP/WP.9/2009/6, respectivement). Une autoévaluation analogue dans le but de recueillir des informations aura lieu pendant les ateliers de Sofia (23 et 24 avril) et de Rome (3 et 4 juin 2009) (note officieuse n° 2).

26. Le Groupe de travail sera invité à:

a) Étudier les résultats de l'autoévaluation et les recommandations à ne pas perdre de vue pour l'organisation des futurs ateliers;

b) Suggérer des recommandations particulières à prendre en considération pour les prochains ateliers de Bakou et de Minsk.

Point 7: Coopération avec d'autres organisations internationales (16 heures-16 h 45)

27. Des informations seront fournies concernant la coopération et la mise en place de réseaux avec d'autres organisations internationales telles que le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-HABITAT), EuroGeographics, la Fédération internationale des géomètres (FIG), le Comité permanent du cadastre dans l'Union européenne et la Banque mondiale.

Point 8: Élection du Bureau (16 h 45-17 heures)

28. Le Groupe de travail doit en principe élire son bureau dont le mandat durera jusqu'à la septième session du Groupe de travail, en juin 2011.

Point 9: Questions diverses (17 heures-17 h 30)

29. Les délégations qui souhaitent aborder d'autres questions au titre de ce point sont invitées à en informer le secrétariat dès que possible.
